



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 29 AVRIL 2023**

**Affaire n° 23-20230429**

**Rénovation de la bibliothèque de Bérive en  
Grainothèque  
Lot n°1 : VRD et Aménagement extérieur  
Modification n° 2 au marché VI2022.69**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

2 mai 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-neuf avril à neuf heures cinquante-huit, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

### Étaient présents :

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Gilles Henriot

### Date de convocation

le 21 avril 2023

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 33
- représentés : 13
- absents : 3

### Étaient représentés :

Bernard Picardo par Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon par Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas par Jean-Pierre Georger, Jack Gence par Mansour Zarif, Albert Gastrin par Catherine Turpin, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Patricia Lossy par Augustine Romano, Noëline Domitile par Mimose Dijoux-Rivière, Régine Blard par Jacquet Hoarau, Doris Técher par Sylvie Leichnig, Allan Amony par Charles Emile Gonthier, Nathalie Bassire par Gilles Fontaine, Monique Bénard par Gilles Henriot

### Étaient absents :

Nadège Schneeberger, Jean-Yves Félix, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 23-20230429**

**Rénovation de la bibliothèque de Bérive en  
Grainothèque  
Lot n°1 : VRD et Aménagement extérieur  
Modification n° 2 au marché VI2022.69**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code de la commande publique, notamment l'article R.2194-8,  
**Vu** l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 avril 2023  
**Vu** le rapport n° 23-20230429 présenté au Conseil Municipal du 29 avril 2023,

**Considérant** que dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque de Bérive en Grainothèque, le marché de travaux n° VI 2022.69 du lot 01 : « VRD et aménagement extérieur » a été notifié le 17 mai 2022 au groupement entreprise SARL HTPM – 1344 Chemin Boissy – 97410 Saint Pierre et SARL LUDICITE – 13 bis rue Marcel Carné – 97420 Le Port, pour un montant forfaitaire de 566 773,75€ HT soit 614 949,52€ TTC,

**Considérant** que la présente délibération a pour objet la prise en compte de nouveaux éléments apparus en cours de chantier,

**Considérant** que dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, il apparaît en cours d'exécution que les bordures T2 prévues au marché ne permettront pas de garantir à la fois la canalisation des eaux de pluies et l'accessibilité PMR de l'espace aménagé. L'ensemble de la place et le parking doivent en effet être aménagés pour les manifestations et en conséquence être totalement accessibles aux PMR et autres,

**Considérant** que par ailleurs, dans cet objectif de rendre accessible le site, il convient de remplacer les 2 barrières de ville par 5 bornes anti-franchissement,

**Considérant** qu'un devis a été demandé à l'entreprise HTPM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 6 440,00 € HT,

**Considérant** l'incidence financière de la modification sur le marché initial :

Montant initial du marché	566 773,75 € HT soit 614 949,52 € TTC
Avenant n°1	55 672,03 € HT soit 60 404,16 € TTC
Avenant n° 2	6 440,00 € HT soit 6 987,40 € TTC

**Considérant** que le nouveau montant du marché est de 628 885,78 € HT soit 682 341,07 € TTC, ce qui représente une augmentation + 10,96% toute modification confondue,

**Considérant** que les travaux complémentaires n'entraînent aucun délai supplémentaire,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 29 avril 2023 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

**Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions)**

- Article 1** le présent avenant n°2 au marché n°VI2022.69 passé avec l'entreprise SARL HTPM,
- Article 2** l'imputation de la dépense correspondante au chapitre 23, compte 2313, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- Article 3** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

**MARCHÉS PUBLICS  
AVENANT N°2**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice)**

Commune du Tampon - Service des Marchés Publics  
256, Rue Hubert Delisle  
97430 Le Tampon  
Tél: 02 62 57 86 78

**B - Identification du titulaire du marché public**

SARL HTPM  
1344 Chemin Boissy  
97410 Saint Pierre  
Tél : 06 93 86 59 36  
Adresse électronique : [htpmdirection@gmail.com](mailto:htpmdirection@gmail.com)

et SARL LUDICITE  
13 bis rue Marcel Carné  
97420 Le Port  
Tel : 06 92 86 59 36  
Adresse électronique : [dt.lucidite@gmail.com](mailto:dt.lucidite@gmail.com)

**C - Objet du marché public**

**RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BÉRIVE EN GRAINOTHÈQUE  
LOT 1 : VRD ET AMÉNAGEMENT EXTERIEUR**

Marché : VI 2022.69  
Date de la notification du marché public : 17 mai 2022  
Montant initial du marché public : 614 949,52 € TTC  
Délai d'exécution des travaux : 5 mois

**D - Objet de la modification du marché public**

▼ Modifications introduites par le présent avenant :

Dans le cadre des travaux de rénovation de la bibliothèque de Bérive en Grainothèque, le marché de travaux n° VI 2022.69 du lot 01 : « VRD et aménagement extérieur » a été notifié le 17 mai 2022 au groupement entreprise SARL HTPM – 1344 Chemin Boissy – 97410 Saint Pierre et SARL LUDICITE – 13 bis rue Marcel Carné – 97420 Le Port, pour un montant forfaitaire de 566 773,75€ HT soit 614 949,52€ TTC.

La présente délibération a pour objet la prise en compte de nouveaux éléments apparus en cours de chantier :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place, il apparaît en cours d'exécution que les bordures T2 prévues au marché ne permettront pas de garantir à la fois la canalisation des eaux de pluies et l'accessibilité PMR de l'espace aménagé. L'ensemble de la place et le parking doivent en effet être aménagé pour les manifestations et en conséquence être totalement accessible aux PMR et autres.

Par ailleurs, dans cet objectif de rendre accessible l'ensemble du site, il convient de remplacer les 2 barrières de ville par 5 bornes anti-franchissement.

Un devis a été demandé à l'entreprise HTPM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre.

Un devis a été demandé à l'entreprise HTPM et a fait l'objet d'un contrôle et d'une validation par la maîtrise d'œuvre. Ces travaux complémentaires entraînent une plus-value de + 6 440,00 € HT soit 6 987,40 € TTC.

## E – Incidence financière de l'avenant

Nous obtenons les montants suivants :

Montant initial du marché	566 773,75€ HT soit 614 949,52€ TTC
Avenant n°1	55 672,03€ HT soit 60 404,16 € TTC
Avenant n°2	6 440,00 €HT soit 6 987,40 € TTC

Le nouveau montant du marché est de 628 885,78 € HT soit 682 341,07 € TTC, ce qui représente une augmentation + 10,96%.

## F – Durée du marché

Les travaux complémentaires n'entraînent aucun délai supplémentaire.

## G – Généralités

Tous les articles du marché demeurant applicables tant qu'ils ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions convenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

## H - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL HTPM 1344 Chemin Boissy 97410 Saint Pierre		
SARL LUDICITE 13 bis rue Marcel Carné 97420 Le Port		

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## I - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Tampon,

Signature

## J - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ✓ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ✓ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ✓ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)